

Jouez avec l'Orchestre national d'Île-de-France : « Académie d'orchestre »

Règlement de l'académie d'orchestre

Préambule

Le soutien à la jeune génération de musiciens et la découverte du métier de musicien d'orchestre sont des axes très forts de la politique d'actions éducatives et culturelles de l'Orchestre national d'Île-de-France.

Afin de permettre aux élèves des conservatoires d'Île-de-France, de niveaux équivalents aux cycles spécialisés de jouer aux côtés de musiciens professionnels d'un orchestre symphonique permanent, de découvrir le métier de musicien d'orchestre, d'interpréter le grand répertoire symphonique, l'Orchestre national d'Île-de-France organise une académie d'orchestre annuelle intitulée « Jouez avec l'orchestre ! ». Ces apprentis musiciens seront sélectionnés sur dossier et sur audition.

Dispositions générales

Programme musical de l'édition 2026-2027

Berlioz – *Carnaval romain*

Durée : 9 minutes

Chausson – *Poème pour violon*

Durée : 17 minutes

Stravinsky – *Le Sacre du printemps*

Durée : 33 minutes

Direction : Simon Proust

Profil des candidats

L'académie d'orchestre est ouverte à tous les élèves de conservatoires d'Île-de-France (hors CNSMD et Pôles d'enseignement supérieur) étant inscrits en 3ème cycle, cycle spécialisé ou équivalent à la rentrée 2026-2027.

A titre exceptionnel, pour les postes de piccolo, flûte en sol, cor anglais, clarinette en mi bémol, clarinette basse et contrebasson, les étudiants en 1ère année au CNSMDP ainsi que les étudiants des Pôles supérieurs d'enseignement artistique d'Île-de-France sont également autorisés à candidater.

Dans le cas où le nombre de candidatures dans les pupitres de violons s'avérerait insuffisant, l'Orchestre se réserve le droit d'ouvrir le concours aux étudiants des Pôles supérieurs d'enseignement artistique de la région Île-de-France et du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

Conditions d'inscriptions et de participation à l'académie

Lors de l'inscription, les candidats devront indiquer s'ils ont déjà participé à une académie d'orchestre de l'ONDIF et, si oui, à combien de reprises.

Les candidats devront également fournir les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence (nom, prénom, lien avec le candidat, numéro de téléphone).

La fiche de demande d'inscription est téléchargeable sur le site de l'Orchestre national d'Île-de-France : www.orchestre-ile.com, rubrique « Action culturelle / Académie d'orchestre ».

Les candidats seront avertis par mail de la bonne réception de leur candidature.
L'inscription définitive vaut pour acceptation des conditions définies par ce règlement.

Déroulé des auditions

Les candidats présenteront au jury les traits d'orchestre sélectionnés par les solistes de l'Orchestre national d'Île-de-France et une pièce au choix de 5 minutes, sans piano et hors concerto. Il pourra être demandé d'interpréter les traits en position assise lors de l'audition.

Les traits d'orchestre seront à disposition des candidats, téléchargeables sur le site de l'Orchestre national d'Île-de-France, sur la page de l'Académie d'Orchestre 2027 : <http://www.orchestre-ile.com/>

Gestion des instruments doubles

Certains pupitres comportent des instruments spéciaux (piccolo, cor anglais, clarinette basse...). Lors de l'inscription, les candidats doivent préciser quel instrument ils souhaitent présenter. Ils peuvent choisir :

- De présenter un seul instrument (exemple : flûte seule ou piccolo seul).
- De présenter deux instruments (exemple : flûte et piccolo).

Le choix de l'instrument est définitif. Il ne sera pas possible de modifier ce choix après l'inscription ni de ne pas présenter l'instrument choisi lors des auditions.

Engagement des académistes

L'Académie d'Orchestre est un véritable engagement. Tout candidat admis s'engage à être présent à l'intégralité des rendez-vous de l'orchestre : toutes les répétitions et séances de travail, sauf événement impérieux pour lequel le candidat s'engage à prévenir Zoe Crampon au plus tôt.

Des répétitions d'orchestre en partielles seront à prévoir en soirée, les mercredis et/ou week-ends en décembre 2026, janvier et février 2027 (dates transmises ultérieurement).

Procédure de sélection

Les candidats seront sélectionnés sur dossier puis sur audition.

Les auditions se dérouleront à la Maison de l'Orchestre national d'Île-de-France - 19, rue des Écoles à

Alfortville (94140) entre le lundi 2 et le lundi 16 novembre 2026 inclus, selon les instruments.

Une convocation avec le jour et l'horaire de passage sera adressée aux candidats durant la semaine du 12 octobre 2026, à l'issue de la clôture des inscriptions.

Les instruments auditionnés sont : violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, piccolo, flûte en sol, hautbois, cor anglais, clarinette, clarinette basse, petite clarinette, basson, contrebasson, cor, trompette, trombone, trombone basse, tuba, percussions, timbales, harpe.

Nomenclature totale :

16.14.12.10.8/3(P)+P+Sol.4(CA)+CA.3(CB)+PC+CB.4(CF)+CF/8.4(TP)+TP+TB.3.2/2T.4P

Pour valider leur participation à l'académie les candidats devront impérativement se rendre disponibles aux dates suivantes :

- Du 2 au 16 novembre 2026 : auditions à la Maison de l'Orchestre à Alfortville
- Deux sessions de travail organisées en soirée, entre décembre 2026 et février 2027 (dates transmises ultérieurement)
- Mardi 2 février 2027 : répétition avec Orchestre à la Maison de l'Orchestre, avec chef d'orchestre
- Jeudi 4 et vendredi 5 février 2027 : répétitions avec Orchestre à la Maison de l'Orchestre à Alfortville
- Samedi 6 février 2027 : générale et concert (lieu de concert à déterminer)

La demande d'inscription à l'académie d'orchestre implique de la part du candidat l'acceptation sans réserve du présent règlement et la présence impérative à l'ensemble des répétitions indiquées ci-dessus. Cette condition est impérative et suspensive.

Le candidat doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux artistes du spectacle en matière de présomption de salariat (articles L.7121-2 et suivants du code du travail) et en matière de participation en tant qu'artiste amateur à un spectacle organisé dans un cadre lucratif (article 32-III de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016) ;

Être artiste amateur, c'est-à-dire pratiquer à titre non professionnel l'activité de musicien donc n'en tirer aucune rémunération ;

Participer librement à *Jouez avec l'Orchestre « Académie »* organisée par l'Orchestre national d'Île-de-France, dont la représentation aura lieu le 6 février 2027.

S'engager à prévenir immédiatement l'Orchestre national d'Île-de-France de tout changement concernant sa situation au cours de ce projet.

Cette condition est impérative et suspensive.

Résultats

Les résultats seront mis en ligne sur le site de l'Orchestre à l'issue des auditions, dans la semaine du 23 novembre 2026. Les candidats admis seront informés par mail des détails du projet.

En cas de réussite aux auditions, les candidats seront encadrés par Zoe Crampon qui sera leur interlocutrice privilégiée pour tous les aspects organisationnels de l'académie, et devront s'engager à se conformer à ses instructions.



national d'Île-de-France

19, rue des Écoles, 94 140 Alfortville
01 41 79 03 40 – courrier@orchestre-ile.com
www.orchestre-ile.com

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Zoe Crampon - Orchestre national d'Île-de-France
Service action éducative et culturelle
19, rue des Écoles - 94140 Alfortville

Mobile : +33 (0) 6 82 73 65 01
zoe.crampon@orchestre-ile.com